Les timbres de légalisation "RENARD"

Des épreuves privées avec mention LÉGALISATION ont été réalisées sous l'Empire. Le catalogue Yvert et Tellier donne 1866 comme date de ces épreuves tandis que Forbin dans son catalogue de 1937 indique 1869.

Ces épreuves sont l'œuvre de l'artiste Renard, connu pour être l'auteur de divers essais postaux à la même époque.

Les différentes figurines venues à notre connaissance sont toutes d'un type similaire¹, monocolore ou bicolores.

Elles représentent l'effigie de l'empereur en relief (embossed disent les locuteurs de langue anglaise), inscrite dans un ovale ou un octogone, avec une grecque dans laquelle figurent les mots "LEGALISATION / EMPIRE / FRANÇAIS / DROIT 5 F. "

Ces épreuves ont été imprimées au coup par coup sur des petits feuillets. Par la suite, vraisemblablement pour leur donner un aspect de timbre, ou plus simplement pour les faire entrer dans des cases d'album, les marges de ces épreuves ont été coupées.

Voici un exemple sur l'épreuve en vert et carmin :





Vert et carmin

C'est pourquoi, de nos jours, les épreuves ayant conservé leur marge d'origine sont beaucoup plus rares que celles aux marges coupées, elles-mêmes déjà fort rares.

¹ Forbin signale un 5 F. bleu et vert avec N aux angles, à ma connaissance celui-ci n'a pas été retrouvé

Le catalogue Yvert et Tellier, en page 168, cote chacune de ces épreuves 210 € en indiquant " marges courtes toujours ", ce qui est inexact, nous venons de le démontrer.

Ces épreuves étaient également bien cotées au catalogue Forbin de 1937, entre 50 et 60 francs pièce. L'auteur distinguait alors six épreuves différentes, en voici la liste :

- 1. 5 F., bleu, rose, vert, jaune foncé;
- 2. 5 F., vert et rose, vert et violet ;
- 3. 5 F., bleu et rose;
- 4. 5 F., rose et vert, rose et bleu;
- 5. 5 F., jaune et carmin, orange et violet;

N aux angles

6. 5 F., bleu et vert.

Voici celles que je connais:



Rose et vert



Jaune et carmin



Lilas et rose



Orange et orange foncé



Orange et violet



Bleu